

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 844

20 avril 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Global V	40509	ICG Mezzanine Luxco No. 1 S.à r.l.	40504
Aldi S.A.	40494	ICG Mezzanine Luxco No. 3 S.à r.l.	40498
Alpha Debt Investment S.à r.l.	40501	Ikigai S.à.r.l.	40482
Associés du Progrès S.à r.l.	40508	LSF Shining Nova 4 Investments II S.à r.l.	
Azzurra Nettoyage s.à r.l.	40497	40485
Azzurra Nettoyage s.à r.l.	40512	Luxbra S.à r.l.	40487
Banita I S.à r.l.	40467	metallic design S.à r.l.	40506
Big Construction	40471	Micheline Invest	40508
Brederode International S.à r.l.	40510	miraworks	40511
CaraTime S.à r.l.	40505	MLArg Real Estate 2	40495
Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A. ...	40476	Morgan Stanley Moselle S.à r.l.	40471
Claudia Sträter Luxembourg S.A.	40492	Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.	40510
Compagnie de Gestion Foncière S.A.	40491	Narol Investment S.A.H.	40466
Controlgroup S.A.	40495	Nord Immo S.A.	40472
Data Stream S.A.	40512	Nordiska Apotekarförening S.à r.l.	40467
Decoplus S.A.	40508	OI-Clothing S.A.	40492
EDS Electronic Data Systems Luxembourg		OI-Incentive S.A.	40489
S.à r.l.	40466	Petrotrans S.A.	40507
Elea Développement S.A.	40469	PRI Investment	40501
ESFIL - Espirito Santo Financière S.A. ...	40466	REIP Portfolio Holding S.à r.l.	40495
Euro AD & PS	40480	Resources Development (Zoliborz) S.à r.l.	
Euro Motors S.à.r.l.	40471	40468
Fininfra	40512	Restaurant Ondine S.à r.l.	40466
Friday Two S.à r.l.	40498	Rubik Ventures	40467
Gastrophil S.à r.l.	40466	S.A. des Neiges	40469
Gestion Administration Défense 915 S.A.		Servilub Sàrl	40497
.....	40470	Snow Peak S. à r.l.	40499
Getty Images Luxembourg S.à r.l.	40468	Tetragono S.A.	40491
Go-Soft S.à.r.l.	40512	Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à	
Grosvenor French Retail Feeder Invest-		r.l.	40499
ments S.A.	40511	TML-Invest S.à r.l.	40469
GTK Sàrl	40473	Turret Funding	40472
Hamm.Ben.Fica S.à r.l.	40484	Vodimport S.A.	40470
Henneaux Luxembourg S.A.	40505	Wotan S.A.	40468
Hôtel Gauguin S.A.	40473		

EDS Electronic Data Systems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 29.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2009044230/7241/12.
(090051050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

**Gastrophil S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Restaurant Ondine S.à r.l.).**

Siège social: L-8018 Strassen, 1, rue des Thermes.
R.C.S. Luxembourg B 112.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnivoie, le 2 avril 2009.
Tom METZLER
Notaire

Référence de publication: 2009044233/222/13.
(090050729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

ESFIL - Espirito Santo Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 46.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 avril 2009.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009044234/231/14.
(090050750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Narol Investment S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 40.829.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009044427/1035/15.
Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00417. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Banita I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.047.

Le 29 février 2008, l'associé unique de la société a changé de forme légale pour devenir Lamagna I S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009044760/805/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Nordiska Apotekarföreninge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.111.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 2005, acte publié au Mémorial C no 1277 du 26 novembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORDISKA APOTEKARFÖRENINGE S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009044759/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01127. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Rubik Ventures, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.600,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.544.

EXTRAIT

Les associés dans leurs résolutions du 30 mars 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de catégorie C de la société, à savoir Monsieur Laurent HEILIGER, Monsieur Manuel HACK et Madame Stéphanie GRISIUS, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pour RUBIK VENTURES, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009043436/833/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Wotan S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.047.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 19 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation Wotan S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe, dénoncé le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske
Le liquidateur

Référence de publication: 2009043441/7710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Resources Development (Zoliborz) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 72.080.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 5 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation Resources Development (Zoliborz) S.à r.l., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Zithe, dénoncé le 25 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske
Le liquidateur

Référence de publication: 2009043442/7710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00314. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Getty Images Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 30.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.444.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2009 que Monsieur Benoît Chapellier a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 mars 2009 que:

- Madame Séverine Lambert, née le 20 septembre 1980 à Virton, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommée gérant B de la Société en remplacement du gérant démissionnaire et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043848/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

S.A. des Neiges, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.307.

A compter du 1^{er} janvier 2009 la Société S.A. DES NEIGES numéro d'immatriculation RCS B 63.307, n'est plus domiciliée au 59, Grand-rue - L-3394 ROESER, par conséquent elle n'a plus son siège social à cette adresse.

Fait à Roeser, le 1^{er} janvier 2009.

Pour faire servir et valoir ce que de droit

LA FIDUCIAIRE DE L'ENTREPRISE LUXEMBOURG Sàrl

59, Grand-rue - L-3394 ROESER

Philippe LEPRETRE

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009043440/814/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00816. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Elea Développement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.114.

L'ensemble des administrateurs de la société ont en date du 26 mars 2009 démissionné de leurs fonctions d'administrateur, et ce, avec effet immédiat.

Le Commissaire aux comptes a en date du 26 mars 2009 démissionnaire de ses fonctions, et ce, avec effet immédiat.

Le siège social a été dénoncé par la société soussignée en date du 26 mars 2009 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009043455/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

TML-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.600,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.006.

Beschlüsse des Alleingeschafters vom 13. Januar 2009

1. Der Gesellschafter beschließt, mit Wirkung vom 13.01.2009

Herrn Theo Müller junior, geb. 29.05.1973 in Schwabmünchen wohnhaft in Himmelstrasse 11, 8700 Küsnacht, Schweiz zum Geschäftsführer der TML Invest S.à.r.l. zu bestellen.

2. Der Gesellschafter beschließt, mit Wirkung vom 13.01.2009 den Geschäftsführern

Herrn Volkhart Mett

Herrn Carsten Schmiedler

Herrn Martin Göggelmann

ein zeitlich unbegrenztes Mandat für die Geschäftsführung zu erteilen.

Theobald Alfons MÜLLER
500 Anteile der Kategorie A, 191 Anteile der Kategorie B,
191 Anteile der Kategorie C, 191 Anteile der Kategorie D,
und 191 Anteile der Kategorie E

Référence de publication: 2009042946/10079/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07456. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Vodimport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.907.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, en date du 16 février 2009, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: B 76.907

Première résolution

Le siège social de la société est transféré de 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, à 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, et ce avec rétroactif au 01/01/2009.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 16/02/2009.

Jeannot MOUSEL / Gisèle KLEIN / Nadine NOYER
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009043431/3220/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Gestion Administration Défense 915 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 120.701.

*Extrait de l'Assemblée
Générale Extraordinaire tenue au siège social le 18/03/09*

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société transfère son siège social de L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur à L-2537 LUXEMBOURG, 19, rue Sigismond.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 18/03/09.

La société GESTION ADMINISTRATION DEFENSE 915 S.A.
Signature

Référence de publication: 2009043459/1351/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Big Construction, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 106.452.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 29 décembre 2008

Première et unique résolution:

L'assemblée générale décide de changer le siège social de L-1728 Luxembourg, 15, rue du Marché aux Herbes vers L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044724/1029/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Morgan Stanley Moselle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.879.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 24 mars 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 24 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044718/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Euro Motors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.486.

—
EXTRAIT

En date du 30 mars 2009, l'associé unique de la Société a noté et décidé:

- d'accepter la démission de Madame Nathalie Crahay comme gérant de la Société avec effet au 8 janvier 2009; et
- de nommer, pour une durée illimitée et avec effet au 8 janvier 2009, Monsieur Christophe Gaul, né le 3 Avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse privée sis au 51, avenue J.F. Kennedy L-1855, Luxembourg, comme gérant de la Société.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2009044765/5874/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01293. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Nord Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.837.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2009.

Pour NORD IMMO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009044798/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00367. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Turret Funding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.989.

—
*Extrait des résolutions adoptées
par les actionnaires de la Société en date du 12 mars 2009*

- la démission de Jonathan Ashley en tant que gérant de classe A de la société est acceptée avec effet immédiat;
- Craig McWilliam, né le 6 janvier 1972 à Newport, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle au 5 Savile Row, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de classe A de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- la démission de Hermanus Roelof Willem Troskie en tant que gérant de classe B de la société est acceptée avec effet immédiat;
- Christian Tailleur, né le 17 mai 1967 à Metz, France, et ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009043778/631/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Hôtel Gauguin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 10, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 75.531.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} mars 2009, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de révoquer Monsieur Sylvain KIRSCH de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Claude SCHMIT de sa fonction d'administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateur en remplacement des précédents:

- Monsieur Philippe DAUVERGNE, demeurant à 19, rue Jean-François Gangler, L-1613 Luxembourg,
- Madame Sabina MENDELEYEVA, demeurant à 18/20 c. Mamedquluzade Dön, AZ1009, Baku (Azerbaïdjan).

Conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales les administrateurs nouvellement nommé terminent le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044032/1109/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

GTK Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 145.594.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, soussigné.

Ont comparu:

1. la société FELIX GIORGETTI Sàrl, société à responsabilité de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 3 rue Jean Piret, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B38804, ici représentée par Messieurs Paul GIORGETTI et Marc GIORGETTI, agissant en leur qualité de gérants.

2. A+P KIEFFER OMNITEC Sàrl société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 7-9 rue Guillaume Kröll, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B48224, ici représentée par Messieurs Pierre Emile KIEFFER et Mil KIEFFER agissant en leur qualité de gérants.

Lesquels comparant ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 28 décembre 1992, par la loi introduisant la société européenne ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la conception, l'exécution, le financement, l'exploitation et la gestion du projet immobilier dénommé "Projet PPP du campus scolaire de Mersch", suivant appel d'offre de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg du 19.12.2007.

La société pourra en général faire toutes transactions ou opérations commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement à son objet social, similaires ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de GTK Sàrl.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays et à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de (un million) 1.000.000.- euros, représenté par cinq cent (500) parts sociales de deux mille (2000) euros chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cinq cent (500) parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme suit:

- FELIX GIORGETTI Sàrl	250 parts sociales
- A+P KIEFFER OMNITEC Sàrl	250 parts sociales

Ces parts sociales sont entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision unanime de tous les associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne met(tent) pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Gérance

Art. 13. La société est gérée par un conseil de gérance. Le conseil de gérance est formé de quatre personnes, nommées par l'assemblée générale des associés pour un terme de 6 ans et révocables ad nutum par elle-même avant terme. Les membres du conseil de gérance sortant sont rééligibles.

Le conseil de gérance fonctionne comme un organe collectif, et aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale des associés.

Pour la représentation de la société, la signature conjointe d'un membre du conseil de gérance de la catégorie A avec celle d'un membre de la catégorie B sont requises, les membres du conseil de gérance de la catégorie A étant nommés par FELIX GIORGETTI Sàrl, et ceux de la catégorie B par A+P KIEFFER OMNITEC Sàrl.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société. Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président et un vice président.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président ou vice-président. Le délai de convocation est de huit jours.

Le conseil de gérance doit être convoqué chaque fois que deux membres au moins du conseil de gérance en font la demande, la réunion devant se tenir dans le délai de un mois.

Le conseil de gérance se réunit à l'endroit indiqué dans la convocation écrite, convocation devant en outre contenir l'ordre du jour.

Art. 14. Les réunions du conseil de gérance sont présidées par le président ou vice-président ou par un membre du conseil de gérance désigné à cette fin par le conseil. Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié des membres sont présents ou représentés. Les membres représentés peuvent émettre leur vote par lettre et par télécopie.

Les décisions du conseil se prennent à la majorité simple des membres présents et représentés.

Les membres du conseil peuvent donner procuration à l'un d'entre eux, par lettre ou par télécopie, de les représenter et de voter.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

L'assemblée générale peut être réunie à toute époque de l'année sur convocation du conseil de gérance.

Elle peut être également convoquée par un ou plusieurs associés représentant la moitié du capital social au moins.

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir le 2^{ème} mardi du mois de mai. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale ordinaire est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les réunions sont tenues au jour, heure, lieu indiqués dans les convocations.

Les convocations aux assemblées générales sont faites au moins 10 jours avant la date fixée pour la réunion, par lettre recommandée adressée à chacun des associés. Elles contiennent l'ordre du jour.

L'ordre du jour est arrêté par le conseil de gérance ou par l'associé qui la convoque. Il ne peut être mis à la délibération que les points figurant à l'ordre du jour à moins que l'assemblée décide à la majorité absolue, de délibérer sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour.

Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par procuration donnée par lettre ou par télécopie..

Art. 16. L'assemblée est présidée par un membre du conseil de gérance désigné à cette fin par les associés. Le président forme son bureau, composé d'un secrétaire et d'un scrutateur.

A chaque assemblée générale, est tenue une feuille de présence contenant les noms, domicile et nombre de parts des associés présents ou représentés. Cette feuille est signée par tous les associés présents et certifiée par les membres du bureau.

Art. 17. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou qu'il représente.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si elle est composée d'un nombre d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions sont prises si elles réunissent les voix de la majorité simple des associés présents ou représentés.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si elle est composée d'un nombre d'associés représentant les trois quart du capital social. Les décisions ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par la majorité des trois quart du capital social représenté.

L'assemblée générale extraordinaire peut modifier dans toutes ses dispositions les présents statuts. Toutefois, sauf unanimité des associés, la dénomination de la société ne peut être changée, ni l'augmentation de la part sociale d'un associé ne peut être décidée.

Art. 19. Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial signé par le président, le secrétaire et chaque associé qui en fait la demande.

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 21. Chaque année au 31 décembre, les comptes annuels de la société sont arrêtés.

L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil de gérance sur les affaires sociales, sur le bilan, les comptes sociaux présentés par le conseil de gérance, approuve, redresse ou rejette les comptes, fixe les amortissements, les dividendes à répartir, nomme les membres du conseil de gérance, se prononce souverainement sur tous les intérêts de la société et décide de toute question qui est soumise à son vote.

Tout associé peut prendre au siège social communication des comptes annuels de la société.

Art. 22. Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre V. - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La société n'est pas dissoute par la faillite ou mise en liquidation volontaire de l'un des associés.

Disposition générale

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés lorsqu'ils sont plusieurs, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ € 6.900.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les comparants représentants comme seuls associés l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège de la société est fixée au 3 rue Jean Piret L-1015 Luxembourg B.P. 1508

Deuxième résolution

L'assemblée nomme au conseil de gérance:

Monsieur Paul Giorgetti (catégorie A), Ingénieur en Génie Civil, né à Luxembourg, le 30 août 1958 (Matricule 1958 0830 253), demeurant à L-1870 Luxembourg, 102, Kohlenberg,

Monsieur Marc Giorgetti (catégorie A), Diplômé en Gestion d'Entreprises, né à Luxembourg, le 19 août 1961 (Matricule 1961 0819 438), demeurant à L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg,

Monsieur Mil Kieffer (catégorie B), Directeur de société, né à Luxembourg, le 3 mars 1964 (Matricule 1964 0303 134), demeurant à L-1870 Luxembourg, 32, Kohlenberg,

Monsieur Pierre Emile Kieffer (catégorie B), demeurant à Luxembourg, Directeur de société, né à Luxembourg, le 10 novembre 1960 (Matricule 1960 1110 159), demeurante L-1420 Luxembourg, 271 avenue Gaston Diederich,

Dans des cas exceptionnels ou d'empêchement, les membres peuvent se faire représenter au comité de gérance par les suppléants nommés ci-après:

- Monsieur Paul Feider, employé privé, né à Luxembourg, le 9 mars 1962 (Matricule 1962 0309 179), demeurant à L-8020 Strassen, 2, rue de la Solidarité, et Philippe METZLER, employé privé, né à Luxembourg, le 7 avril 1971 (Matricule 1971 0407 293) pour Marc et Paul GIORGETTI.

- Madame Eveline WAGNER, chef du service administratif et financier, née à Luxembourg, le 10 janvier 1959 (Matricule 1959 0110 321), demeurant à B-6780 Messancy, 20, rue du Beau Site et Monsieur Claude SCHUMACHER, chef du service E.T.E., né à Wiltz, le 11 août 1966 (Matricule 1966 0811 276), demeurant à L-9678 Nothum, 20, Um Knupp, le pour Pierre Emile et Mil KIEFFER.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Giorgetti, Giorgetti, Kieffer, Kieffer, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mars 2009 Relation: EAC / 2009 / 3202. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 25 mars 2009.

Rogert SCHUMAN.

Référence de publication: 2009045320/229/162.

(090052401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.908.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of February, before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, is held an extraordinary general meeting of shareholders of Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on the 11 June 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 September 2002 under number 1282.

There appeared:

CIC FINANCE ("CIC"), a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 4-6, rue Gaillon, 75002 Paris, France, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

Carlyle Multimédia Aprovia Partners L.P. ("CMAP"), with registered office at c/o Walkers SPV Ltd Po Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

CIR International ("CIR"), with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

Dulce Castellanos Periche ("Ms Periche"), with address at Calle arboleda 8 apt 8, Ensanche Naco, Santo Domingo, Dominican Republic, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

Hamilton Lane Private Equity Fund IV L.P. ("Hamilton"), with registered office at c/o Hamilton Lane, One Presidential Boulevard, 4th Floor, Bala Cynwyd, Pennsylvania 19004, USA, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

Hudson River Co-Investment Fund L.P. ("Hudson"), with registered office at c/o Hamilton Lane, One Presidential Boulevard, 4th Floor, Bala Cynwyd, Pennsylvania 19004, USA, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

HVB Capital Partners AG ("HVB"), with registered office at Am Tucherpark 1, 80538 München, Germany, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

Assurances du Credit Mutuel Vie S.A. ("ACM Vie"), existing under the laws of France, with registered office at 42, rue des Mathurins, 75008 Paris, France, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

Compagnie Financière Saint-Honoré ("CFSH"), a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

CEP Investment Holding L.P. ("CEP IH LP"), with registered office at P.O. Box 543, 1st Floor, Dorey Park, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. ("CLP3"), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Luxembourg, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto. The meeting was opened at 11.30 a.m. with Ms Marlène Metgé, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Flora Gibert, jurist, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Carmen Vélaz Moliner, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

II. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and have been duly convened.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Dissolve the Company by anticipation.
2. Grant discharge to the General Partner of the Company for the exercise of its mandate until the date of the Company's dissolution.
3. Perform the dissolution in anticipation of the Company in accordance with articles 141 to 151 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915.
4. Appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.600 as liquidator of the Company.
5. Appoint Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. as liquidation auditor.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve anticipatively the Company.

Second resolution

The meeting resolves to grant discharge to Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 70.545, acting as General Partner of the Company, for the exercise of its mandate as General Partner of the Company until today.

Third resolution

The meeting resolves to perform the dissolution of the Company in accordance with articles 141 to 151 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. ("TCGL"), a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.600, as liquidator of the Company.

Fifth resolution

The meeting resolves to appoint Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. ("CLP3"), a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 70.545, as liquidation auditor of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la "Société"), constituée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 11 Juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations du 4 Septembre 2002 sous le numéro 1282.

Ont comparu:

CIC FINANCE ("CIC"), société de droit français, ayant son siège social au 4-6, rue Gaillon, 75002 Paris, France, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

Carlyle Multimédia Aprovia Partners L.P. ("CMAP"), ayant son siège social à c/o Walkers SPV Ltd Po Box 908, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

CIR International ("CIR"), ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

Dulce Castellanos Periche ("Ms Periche"), ayant son adresse à Calle arboleda 8 apt 8, Ensanche Naco, Santo Domingo, République Dominicaine, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe; Hamilton Lane Private Equity Fund IV L.P. ("Hamilton"), ayant son siège social à c/o Hamilton Lane, One Presidential Boulevard, 4th Floor, Bala Cynwyd, Pennsylvania 19004, USA., représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

Hudson River Co-Investment Fund L.P. ("Hudson"), ayant son siège social à c/o Hamilton Lane, One Presidential Boulevard, 4th Floor, Bala Cynwyd, Pennsylvania 19004, USA, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

HVB Capital Partners AG ("HVB"), ayant son siège social à Am Tucherpark 1, 80538 München, Allemagne, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A. ("ACM Vie"), société de droit français, ayant son siège social au 42 rue des Mathurins, 75008 Paris, France, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe; Compagnie Financière Saint-Honoré ("CFSH"), société de droit français, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

CEP Investment Holding L.P. ("CEP IH LP"), ayant son siège social à P.O. Box 543, 1st Floor, Dorey Park, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. ("CLP3"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Luxembourg, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe; L'assemblée est ouverte à 11.30 a.m. sous la présidence de Madame Marlène Metgé, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Flora Gibert, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carmen Vélaz Moliner, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir été valablement convoqués.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la Société de manière anticipée.
2. Décharge des gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.
3. Soumission de la dissolution de la Société aux articles 141 à 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Nomination de The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.600, en tant que liquidateur de la Société.
5. Nomination de Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. en tant que commissaire à la liquidation de la Société. L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre la Société de manière anticipée.

Deuxième résolution

Les associés décident d'accorder décharge à Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 70.545, gérant unique de la Société, pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les associés décident de soumettre la dissolution de la Société aux articles 141 à 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. ("TCGL"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.600, en tant que liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer, Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. ("CLP3"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.545, en tant que commissaire à la liquidation de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.METGE, F.GIBERT, V.MOLINER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6377. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009045302/211/196.

(090052288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Euro AD & PS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.550.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 41.819, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

2. ABC Import-Export S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 24.112, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

toutes deux ici représentées par Madame Yamina BENALLAL, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé à Luxembourg le 6 mars 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif entre les prénommées d'une société à responsabilité limitée et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "EURO AD & PS"

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce général, importation, exportation, distribution, représentation de tous produits et matériels - Vente en gros, demi-gros et détail des produits de consommation ainsi que l'installation de toutes formes d'énergies dites renouvelables, les autres produits dérivés de produits pétroliers, ainsi que tous produits ou articles, à usage industriel, artisanal, agricole, domestique, et la commercialisation, la distribution, l'installation, le conditionnement de gaz en bouteilles et de façon générale toutes opérations quelconques, y compris le conseil, contribuant à la réalisation de cet objet social.

Elle pourra s'intéresser par tous moyens et notamment par voie d'achat, de location, d'apport, de prise de participation, de fusion ou d'alliance, à toute autre société ou entreprise poursuivant un objet similaire, analogue ou complémentaire au sien ou de nature à le favoriser et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune souscrites et attribuées comme suit:

1. Goudsmit & Tang Management Company S.à r.l., cinquante parts sociales	50
2. ABC Import-Export S.à r.l., cinquante parts sociales	50
Total: cent parts	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent EURO (12.500,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 6. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

Art. 11. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social approuvé par les associés.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 14. Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associées, représentées comme ci-avant, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal.
2. Les associés nomment aux fonctions de nouveau gérant unique: Monsieur Luc-Henry JAMAR, dirigeant de sociétés, né le 20 juillet 1954 à Ixelles (B), demeurant au 21, rue Léon Metz, L-4238 Esch-sur-Alzette.
3. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Y. BENALLAL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10435. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044663/206/100.

(090051594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Ikigai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Centre Medical Steinsel.

Siège social: L-7321 Steinsel, 1, rue des Fraises.

R.C.S. Luxembourg B 145.552.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le onze mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Siegfried dit Sigg RAUSCH, médecin généraliste, né à Herrnsheim le 14 juin 1953 demeurant à L-7346 Steinsel, 33, an den Bongerten,

2.- Madame Marie Josée WIRTGEN-BESCH, médecin généraliste, née à Dudelange, le 3 janvier 1962 demeurant à L-6976 Oberanven, 11, rue du coin, et

3.- Madame Danièle dite Dany HOLPER, médecin généraliste, née à La Haye (Pays-Bas) le 30 janvier 1978 demeurant à L-8030 Strassen, 130, rue du Kiem.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "IKIGAI S.à.r.l.", agissant sous la dénomination "Centre Médical Steinsel".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Steinsel. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un centre de médecine générale
- l'acquisition, la mise en valeur et la vente d'immeubles ou de tous autres droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles pour compte propre.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune,

Chaque part donne droit à la participation proportionnelle aux actifs nets ainsi qu'aux profits et aux pertes de la société.

Art. 6. Les parts sont insaisissables. Entre associés, elles sont librement transmissibles; elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant au moins 3/4 des parts sociales.

Le nouveau membre potentiel doit être membre du "Centre Médical Steinsel".

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder, et seront fixés par un expert neutre.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le/les gérant(s) peut/peuvent sous sa/leur responsabilité déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir, moyennant l'accord des associés représentant au moins 3/4 des parts sociales.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante;

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Des cautions, ayants droits, ou héritiers d'un associé décédé ne peuvent demander que des scellés soient apposés sur les biens de la société. Ils ne peuvent faire valoir leurs droits que sur la valeur comptable des biens.

Pour le cas du décès d'un des associés, ses parts sociales seront reprises par les associés restants au pro rata des parts qu'ils détiennent, et qui s'obligent de payer aux héritiers ou ayants-droits la valeur moyenne de ces parts sociales, calculée sur base des 3 derniers exercices sociaux.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Siggy RAUSCH, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Marie Josée WIRTGEN-BESCH, prénommée, vingt-cinq parts sociales,	25
3.- Monsieur Dany HOLPER prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à 1.000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Siggy RAUSCH, prénommé,
- Madame Marie Josée WIRTGEN-BESCH, prénommée, Madame Dany HOLPER, prénommée.

La société sera valablement engagée et représentée par la signature conjointe des trois gérants, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

Chacun des gérants pourra engager individuellement la société dans le cadre de la gestion journalière jusqu'à un montant de deux mille euros (2.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. RAUSCH, M. WIRTGEN-BESCH, D. HOLPER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10419. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044665/206/94.

(090051602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Hamm.Ben.Fica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 145.549.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-huit mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Manuel Antonio DA COSTA RODRIGUES, demeurant à L-4380 Ehlerange, 4, rue de Brillbaach.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "HAMM.BEN.FICA S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet toutes activités se rapportant directement ou indirectement à la vente d'articles de papeterie, librairie, journaux, tabac, articles textiles et publicitaires, d'accessoires de mode, de bijouterie fantaisie, de cadeaux, de souvenirs, boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter et divers autres articles de la branche.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124,-) chacune, tous attribué à Monsieur Manuel Antonio DA COSTA RODRIGUES.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire.

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

40485

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
- Monsieur Manuel Antonio DA COSTA RODRIGUES, prénommé lequel aura tous pouvoir d'engager la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. DA COSTA RODRIGUES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11300. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044662/206/71.

(090051590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

LSF Shining Nova 4 Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.639.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of March.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S. à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on March 26th, 2009,
(the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF Shining Nova 4 Investments II S. à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 138.639, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated April 30th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 11th, 2008 under number 1442 and that has been amended since by a deed of the undersigned notary, dated May 19th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 8th, 2008 under number 1677.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR12,875 by an amount of EUR500 to an amount of EUR13,375 by the issuance of 4 new shares with a par value of EUR125 each and to pay a share premium of EUR22.22; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR12,875 (twelve thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 103 (one hundred and three) shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR500 (five hundred euro) to an amount of EUR13,375 (thirteen thousand three hundred and seventy-five euro) by the issuance of 4 (four) new shares with a par value of EUR125 each and to pay a share premium of EUR22.22 (twenty-two euro and twenty-two cent).

All the 4 (four) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S. a r.l. so that the amount of EUR522.22 (five hundred twenty-two euro and twenty-two cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR13,375 (thirteen thousand three hundred and seventy-five euro), represented by 107 (one hundred and seven) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, ici représentée par Josiane Meissener, employée privée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 mars 2009,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova 4 Investments II S. à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B138.639, constituée selon acte de Maître Joseph Elvinger du 30 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 juin 2008 et sous le numéro 1442, modifié depuis cette date par un acte du notaire instrumentaire, en date du 19 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 juillet 2008 sous le numéro 1677.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR12.875 à conséquence d'un montant de EUR500 à un montant de EUR13.375 par voie d'émission de 4 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR22.22 et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR12.875 (douze mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 103 (cent trois) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR500 (cinq cents euros) à un montant

de EUR13.375 (treize mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 4 (quatre) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR22.22 (vingt-deux euros et vingt-deux cents).

L'ensemble des 4 (quatre) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S. à r.l., de sorte que la somme de EUR522,22 (cinq cent vingt-deux euros et vingt-deux cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR13.375 (treize mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 107 (cent sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2009 Relation: LAC/2009/12504. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009045359/5770/114.

(090051961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Luxbra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.551.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le douze mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1- Madame Josilane DOS PASSOS DE OLIVEIRA, serveuse, née le 10 avril 1970, demeurant à L-1260 Luxembourg, 45 rue de Bonnevoie

2- Madame Vivian DA SILVA DOS SANTOS, serveuse, née le 6 octobre 1984 demeurant à L-3347 Leudelange, 27, rue de Cessange

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LUXBRA S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques à consommer sur place avec petite restauration.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à reprendre.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1. Madame Josilane DOS PASSOS DE OLIVEIRA, prénommée, cinquante parts sociales	50
2. Madame Vivian DA SILVA DOS SANTOS, prénommée, cinquante parts sociales	50
TOTAL cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Gérant technique: Monsieur Patricio DIAS ANDRADE, serveur, né le 12 décembre 1980, demeurant à 2A, Place du Château F-57390 Audun-le-Tiche.

- Gérant administratif: Josilane DOS PASSOS DE OLIVEIRA

La société est valablement représentée et engagée par la signature conjointe de deux gérants.

- Le siège social est établi à L-1661 Luxembourg, 1, Grand-Rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. DOS PASSOS DE OLIVEIRA, V. DA SILVA DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10427. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044664/206/78.

(090051600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

OI-Incentive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.553.

In the year two thousand and nine, on the fourth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme "OI-INCENTIVE S.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 138.553, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, incorporated by deed enacted on the 23rd of April 2008 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1425 of the 10th of June 2008, by virtue of the authority conferred on her by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 26th of February 2009;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme "OI-INCENTIVE S.A.", amounts currently to EUR 464,010.- (four hundred sixty-four thousand and ten Euro), divided into 46,401 (forty-six thousand four hundred and one) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, all fully paid up.

II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 15,000,000.- (fifteen million Euro) divided into 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each and the Board of Directors has been authorized until the 23rd of February 2013 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of the 26th of February 2009 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 7,680.- (seven thousand six hundred eighty Euro) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 4 64,010.- (four hundred sixty-four thousand and ten Euro) to EUR 471,690.- (four hundred seventy-one thousand six hundred ninety Euro), by the creation and issue of 768 (seven hundred sixty-eight) new shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, together with a global share premium of EUR 4,080.- (four thousand eighty Euro), having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

V.- That the 768 (seven hundred sixty-eight) new shares have been entirely subscribed and fully paid up, as well as the share premium, by contribution in cash in a banking account of the company OI-Incentive S.A., by the subscribers, so that the global amount of EUR 11,760.- (eleven thousand seven hundred sixty Euro) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed corporate capital is set at EUR 471,690.- (four hundred seventy-one thousand six hundred ninety Euro), divided into 47,169 (forty-seven thousand hundred sixty-nine) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each."

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand two hundred Euro.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le quatre mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "le mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "OI-INCENTIVE S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138.553, constituée suivant acte reçu le 23 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1425 du 10 juin 2008, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 26 février 2009;

un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel 11 sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "OI-INCENTIVE S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 464.010,- (quatre cent soixante-quatre mille dix Euros), divisé en 46.401 (quarante-six mille quatre cent et une) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'Euros) qui sera divisé en 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions de EUR 10,-(dix Euros) chacune, et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 23 février 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 26 février 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 7.680,- (sept mille six cent quatre-vingts Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 464.010,- (quatre cent soixante-quatre mille dix Euros) à EUR 471.690,- (quatre cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-dix Euros), par la création et l'émission de 768 (sept cent soixante-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix Euro), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 4.080,- (quatre mille quatre-vingts Euros), à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

V.- Que les 768 (sept cent soixante-huit) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement, ensemble avec la prime d'émission, en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société "OI-INCENTIVE S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 11.760,- (onze mille sept cent soixante Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 471.690,- (quatre cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-dix Euros), divisé en 47.169 (quarante-sept mille cent soixante-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents Euro.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 mars 2009. Relation: LAC/2009/8602. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009045164/211/117.

(090052500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Compagnie de Gestion Foncière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 73.810.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 24 octobre 2008

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur, avec effet au 24 octobre 2008, de:

Monsieur Steve van den BROEK, né le 26 juillet 1970 à Anvers (Belgique), et demeurant au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013:

Monsieur Laurent TEITGEN, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), et demeurant au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE DE GESTION FONCIERE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009043992/3258/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Tetragono S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 82.490.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 2 mars 2009

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur, avec effet immédiat, de:

- Monsieur Steve van den BROEK.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), et demeurant au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TETRAGONO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009043993/3258/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Claudia Sträter Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 61.087.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 26 février 2009, l'actionnaire unique de la Société a:

- accepté les démissions de:

* M. Johannes Martinus Josephus Van Born

* M. P.M.A. Buuron

* M. A.M. Nas et

* Mme. Micheline D'Hane

avec effet au 1^{er} février 2003 en tant que membres du Conseil d'Administration de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Claudia Sträter Luxembourg S.A.

UNIKAVEE B.V. (Dir.)

R.M. van der Mark

Référence de publication: 2009044777/7441/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01318. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

OI-Clothing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.717.

—
In the year two thousand and nine, on the fourth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme "OI-CLOTHING S.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 136.717, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, incorporated by deed enacted on the 11th of February 2008 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 772 of the 31st of March 2008, by virtue of the authority conferred on her by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 26th of February 2009;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme "OI-CLOTHING S.A.", amounts currently to EUR 811,130.- (eight hundred eleven thousand hundred thirty Euro), divided into 81,113 (eighty one thousand hundred thirteen) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, all fully paid up.

II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 15,000,000.- (fifteen million Euro) divided into 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each and the Board of Directors has been authorized until the 11th of February 2013 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of the 26th of February 2009 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 12,800.- (twelve thousand eight hundred Euro) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 811,130.- (eight hundred eleven thousand hundred thirty Euro) to EUR 823,930.- (eight hundred twenty-three thousand nine hundred thirty Euro), by the creation and issue of 1,280 (thousand two hundred eighty) new shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, together with a global share premium of EUR 6,750.- (six thousand seven hundred fifty Euro), having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

V.- That the 1.280 (thousand two hundred eighty) new shares have been entirely subscribed and fully paid up, as well as the share premium, by contribution in cash in a banking account of the company OI-CLOTHING S.A., by the subscribers, so that the global amount of EUR 19,550 (nineteen thousand five hundred fifty Euro) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed corporate capital is set at EUR 823,930.- (eight hundred twenty-three thousand nine hundred thirty Euro), divided into 82,393 (eighty-two thousand three hundred ninety-three) shares with a par value of EUR 10,- (ten Euro) each."

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le quatre mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "le mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "OI-CLOTHING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 136.717, constituée suivant acte reçu le 11 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 772 du 31 mars 2008, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 26 février 2009;

un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "OI-CLOTHING S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 811.130,- (huit cent onze mille cent trente Euros), divisé en 81.113 (quatre-vingt-un mille cent treize) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'Euros) qui sera divisé en 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune, et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 11 février 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 26 février 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 12.800,- (douze mille huit cents Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 811.130,- (huit cent onze mille cent trente Euros) à EUR 823.930,- (huit cent vingt-trois mille neuf cent trente Euros), par la création et l'émission de 1.280 (mille deux cent quatre-vingts) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 6.750,- (six mille sept cent cinquante Euros), à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

V.- Que les 1.280 (mille deux cent quatre-vingts) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement, ensemble avec la prime d'émission, en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société "OI-CLOTHING S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 19.550,- (dix-neuf mille cinq cent cinquante Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 823.930,- (huit cent vingt-trois mille neuf cent trente Euros), divisé en 82.393 (quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-treize) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 mars 2009. Relation: LAC/2009/8601. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009045165/211/117.

(090052498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Aldi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.599.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires, tenue en date du 1^{er} septembre 2008, que:

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Alexandre KRASINSKI de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2. L'Assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur et administrateur-délégué:

Monsieur Jan OOSTVOGELS, né le 9 août 1967 à Essen, Belgique, résidant au 42, Dorp, B-2310 Rijkevorsel, Belgique. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se tenir en l'an 2014.

3. L'Assemblée décide également de renouveler le mandat des administrateurs pour la même période:

- A+G Grundstücksvermietungs- und Verwaltungsgesellschaft GmbH

- Monsieur Hendrik VAN DE WALLE, résidant au 16, Voordelaan, B-9831 Deurle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009043809/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00735. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

MLArg Real Estate 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.700.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009043761/242/13.

(090050357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Controlgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.847.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 février 2009 acte n°96 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2009044227/208/14.

(090051009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

REIP Portfolio Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 137.529.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den ersten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Luxembourg Holding S.à r.l., mit Sitz in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 136.591.

2.- Herr Peter BOLLMANN, Kaufmann, beruflich ansässig in D-44789 Bochum, Querenburger Straße 40.

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Frau Edith DECKER, Bürokauffrau, beruflich ansässig in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 25. März 2009,

welche Vollmachten nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Portfolio Holding S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 137.529 (NIN 2008 2411 403).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1053 vom 29. April 2008, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Januar 2009, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Luxembourg Holding S.à r.l., vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Peter BOLLMANN, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann haben die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Anteilübertragung

Herr Peter BOLLMANN trägt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtsens, fünfzig (50) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Bollmann Liegenschaften GmbH, mit Sitz in D-44789 Bochum, Querenburger Strasse 40, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Bochum unter der Nummer HRB 11139 für den Betrag von sechs tausend zwei hundert fünfzig Euro (€ 6.250.-).

Sind der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Bollmann Liegenschaften GmbH, welche erklärt die vorhergehende Anteilübertragung anzunehmen.

2) Herr Andreas HEYER, Kaufmann, wohnhaft in D-51149 Köln, Ettore-Bugatti.-Str. 6-14, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft REIP Portfolio Holding S.à r.l.

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Bollmann Liegenschaften GmbH und Herr Andreas HEYER sind hier vertreten durch Frau Edith DECKER, vorgeannt, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 25. März 2009,

welche Vollmachten nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Bollmann Liegenschaften GmbH ist von heute an Eigentümerin der ihr übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Herr Peter BOLLMANN erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Bollmann Liegenschaften GmbH den Betrag von sechs tausend zwei hundert fünfzig Euro (€ 6.250.-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Peter BOLLMANN und Herr Andreas HEYER, handelnd in ihren Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft REIP Portfolio Holding S.à r.l. erklären im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Die Gesellschafter ihrerseits erklären diese Abtretungen ebenfalls gutzuheissen.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Luxembourg Holding S.à r.l. und die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Bollmann Liegenschaften GmbH, den instrumentierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschliesst aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Luxembourg Holding S.à r.l., mit Sitz in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, fünfzig Anteile	50
2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Bollmann Liegenschaften GmbH, mit Sitz in D-44789 Bochum, Querenburger Strasse 40, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Bochum unter der Nummer HRB 11139, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. DECKER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 1^{er} avril 2009. Relation: ECH/2009/401 Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 03. April 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009045171/201/81.

(090052483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Azzurra Nettoyage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes.

R.C.S. Luxembourg B 143.109.

—
Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

1) Monsieur MEYER Alexander, né le 2 décembre 1965 à Landau (D), demeurant à L-9689 Tarchamps, 35 um Bierg, ci-après qualifié le cédant, d'une part; et

2) Monsieur RIZZI Domenico, né le 22 juin 1961 à Monopoli (I), demeurant à L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes,

ci-après qualifié le cessionnaire, d'autre part;

Il a été convenu ce qui suit:

1) Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 51 parts sociales libérées à concurrence de 100% de la société à responsabilité limitée AZZURRA NETTOYAGE s.à r.l. avec siège social à L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes, RCSL B 143 109 pour le prix de 1 € (un Euro).

2) Le cessionnaire reconnaît avoir reçu les titres qui lui ont été cédés et le cédant déclare avoir touché le prix dû.

3) Le cessionnaire décharge formellement le cédant de tous versements qui doivent éventuellement encore être faits sur ces titres ainsi que de toute autre obligation qui résulterait ou pourrait résulter pour le cédant de la propriété temporaire des dits titres.

4) La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en triple exemplaire à Luxembourg, le 5 fév. 2009.

Signatures

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2009045029/1029/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Servilub Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.017.

—
L'an deux mille neuf, le dix-sept mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Michel LUCAS, gérant, né à Rouen/Seine Maritime (France), le 11 mai 1940, demeurant à B-6792 Rachecourt Aubange, 76, rue Basse.

seul associé de SERVILUB SARL avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 131 017, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 9 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2162 du 2 octobre 2007.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Dudelange à Livange.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Livange."

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-3378 Livange, Zône Industrielle, rue de Bettembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lucas et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 mars 2009. Relation: EAC/2009/3150. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Boiça.

Pour EXPEDITON CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Dudelange, le 24 MARS 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009045156/223/34.

(090052509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Friday Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 130.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.639.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 30 mars 2009 que le siège social de la Société est transféré au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour Friday Two S.à r.l.

SGG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009044710/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

ICG Mezzanine Luxco No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.970.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du seul associé tenue en date du 31 mars 2009 à Luxembourg

L'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société SGG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.906.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour ICG MEZZANINE LUXCO N°3

S G G S.A.

L-2086 LUXEMBOURG

412F, route d'Esch

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009044712/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Snow Peak S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.028.

Extract of the resolutions taken by the Board of Managers on 20th /03/2009

The Board of Managers decided the following resolution:

- to transfer the registered office of the company from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg with immediate effect.

Luxembourg, 20th /03/2009.

Certified true copy,

Suit la traduction française de ce qui précède:

Le Conseil de Gérance a adopté la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20/03/2009.

Certifié sincère et conforme
SNOW PEAK S.A.R.L.
M. CARFAGNA / M. DORIS
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009043463/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.348.

In the year two thousand and nine, on the tenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 113.349, and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Ms. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 30th, 2008. The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l. (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 113.348, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 14th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 673 dated April 1st, 2006, which bylaws have been last amended

pursuant to a deed of the undersigned notary of September 5th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2130 dated November 15th, 2006.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six hundred Euro (€ 600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.349, et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.349, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 673 en date du 1^{er} avril 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 5 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2130 du 15 novembre 2006.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier paragraphe:** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents Euro (€ 600.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 mars 2009. Relation: LAC/2009/9811. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009045172/211/83.

(090052445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

PRI Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.591.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 19 mars 2009.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

- le renouvellement du mandat d'administrateur de Messieurs Geoffroy Linard de Guertechin, Reggie Van Leer et de Madame Marie-Catherine Voltz, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le Conseil se composera donc durant ce nouvel exercice social de Messieurs Geoffroy Linard de Guertechin, Reggie Van Leer et Madame Marie-Catherine Voltz.

- la réélection du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2009.

Marie-Catherine Voltz / Geoffroy Linard de Guertechin

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009044787/10/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Alpha Debt Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.718.

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Impérial Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 143.554,

représentée par M. Jérôme Bouclier, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

La comparante déclare être l'unique associé (l'"Associé") d'Alpha Debt Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 septembre 2008, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 142.718 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour.

La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la devise du capital social d'euros en livres sterling avec effet rétroactif au 4 septembre 2008 et au cours de conversion de cette date.

2. Extension du premier exercice de la Société au 31 décembre 2009.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille huit cent vingt livres sterling (GBP 3.820,-) par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes de manière à porter le capital social de son montant actuel après conversion en livres sterling de dix mille cent quatre-vingt livres sterling (GBP 10.180,-), à un montant de quatorze mille livres sterling (GBP 14.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-huit livres sterling (GBP 28,-) chacune, l'intégralité de l'augmentation du capital social étant libérée au moyen d'un apport d'une créance certaine, liquide et exigible de trois mille huit cent vingt livres sterling (GBP 3.820,-) existant à l'encontre de la Société en faveur de Impérial Investments S.à r.l. ("Apport").

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) et 3).

5. Divers.

La comparante, dûment représentée, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de convertir le capital social de la Société d'euros en livres sterling avec effet rétroactif au 4 septembre 2008 et au cours de conversion de cette date, à savoir 0,8144 livre sterling pour un euro. Le capital social s'élèvera dès lors à dix mille cent quatre-vingt livres sterling (GBP 10.180,-).

L'Associé décide en outre de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'euros en livre sterling avec effet rétroactif au 4 septembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'étendre le premier exercice de la Société au 31 décembre 2009. Le premier exercice de la Société court donc de la date de constitution de la Société, à savoir le 4 septembre 2008, jusqu'au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille huit cent vingt livres sterling (GBP 3.820,-) par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes de manière à porter le capital social de son montant actuel après conversion en livres sterling de dix mille cent quatre-vingt livres sterling (GBP 10.180,-), à un montant de quatorze mille livres sterling (GBP 14.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-huit livres sterling (GBP 28,-) chacune, l'intégralité de l'augmentation du capital social étant libérée au moyen d'un apport se composant d'une créance certaine, liquide et exigible de trois mille huit cent vingt livres sterling (GBP 3.820,-) existant à l'encontre de la Société en faveur de Impérial Investments S.à r.l. ("Apport").

Intervention de l'apporteur - Libération

Intervient ensuite aux présentes Impérial Investments S.à r.l., prémentionné, ici représenté comme mentionné ci-dessus, qui déclare libérer l'augmentation de capital à hauteur de trois mille huit cent vingt livres sterling (GBP 3.820,-) au moyen de l'Apport.

La preuve que la créance apportée est certaine, liquide et exigible a été donnée au notaire soussigné sous la forme de résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 29 janvier 2009.

Quatrième résolution

L'Associé décide d'accepter la libération de l'augmentation de capital par l'Associé au moyen de l'Apport.

Cinquième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessous, l'Associé décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. "Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze mille livres sterling (GBP 14.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-huit livres sterling (GBP 28,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.400.- Euros.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande du même mandataire des comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the thirtieth January.

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Imperial Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.554,

represented by Mr Jérôme Bouclier, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Shareholder") of Alpha Debt Investment S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 September 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142.718 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended so far.

The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To convert the share capital currency from euro to pound sterling with retroactive effect as of 4 September 2008 and at the exchange rate of the said date.

2. To extend the first fiscal year of the Company to 31 December 2009.

3. To increase the Company's share capital by an amount of three thousand eight hundred twenty pound sterling (GBP 3,820.-), by an increase of the par value of the existing shares so as to raise the share capital from its current amount after conversion into pound sterling of ten thousand one hundred eighty pound sterling (GBP 10,180.-), to an amount of fourteen thousand pound sterling (GBP 14,000.-), divided into five hundred shares (500) shares with a nominal value of twenty-eight pound sterling (GBP 28.-) each, the whole amount of the increase of the share capital to be paid up by way of a contribution consisting in a due and payable claim in an amount of three thousand eight hundred twenty pound sterling (GBP 3,820.-), existing against the Company in favour of Imperial Investments S.à r.l. (the "Contribution").

4. To amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) and 3).

5. Miscellaneous.

The appearing party, duly represented, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to convert the corporate capital of the Company from euro to pound with retroactive effect as of 4 September 2008 and at the exchange rate of the said date i.e. 0.8144 pound sterling for 1 euro. The corporate capital will therefore amount to ten thousand one hundred eighty pound sterling (GBP 10,180.-).

The Shareholder furthermore resolved to convert all accounts in the books of the Company from euro to pound sterling with retroactive effect as of 4 September 2008.

Second resolution

The Shareholder resolved to extend the first fiscal year of the Company to 31 December 2009. The first fiscal year will thus run from the date of incorporation of the Company, being 4 September 2008, until 31 December 2009.

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of three thousand eight hundred twenty pound sterling (GBP 3,820.-), by an increase of the par value of the existing shares so as to raise the share capital

from its current amount after conversion into pound sterling of ten thousand one hundred eighty pound sterling (EUR GBP 10,180.-), to an amount of fourteen thousand pound sterling (GBP 14,000.-), divided into five hundred shares (500) shares with a nominal value of twenty-eight pound sterling (GBP 28.-) each, the whole amount of the increase of the share capital to be paid up by way of a contribution consisting in a due and payable claim in an amount of three thousand eight hundred twenty pound sterling (GBP 3,820.-), existing against the Company in favour of Imperial Investments S.à r.l. (the "Contribution").

Contributors' intervention - Payment

Thereupon intervenes Imperial Investments S.à r.l., prenamed, here represented as stated above, declaring to pay the increase in capital in the amount of three thousand eight hundred twenty pound sterling (GBP 3,820.-) by way of the Contribution.

The proof that the claim contributed is determined, due and payable has been given to the undersigned notary by means of resolutions of the board of managers of the Company dated 29 January 2009.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to accept the subscription and the payment of the increase in capital by the Shareholder by way of the Contribution.

Fifth resolution

In order to reflect the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of incorporation which shall have consequently the following wording:

Art. 5. Share capital. "The share capital of the Company is set at fourteen thousand pound sterling (GBP 14,000.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal par value of twenty-eight pound sterling (GBP 28.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 1,400.- Euros.

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that, upon request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in French followed by an English version; upon request of the same appearing party's proxy holder, and in case of any differences between the English and the French text, the French text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Signé: J. BOUCLIER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 février 2009. Relation: LAC/2009/4340. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009045173/211/168.

(090052419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

ICG Mezzanine Luxco No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.968.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du seul associé tenue en date du 31 mars 2009 à Luxembourg

L'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

40505

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société SGG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.906.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour ICG MEZZANINE LUXCO N°1

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009044714/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

CaraTime S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 139.577.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 4 mars 2009 que:

Digitalents Capital Limited, Offshore Incorporation Center, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a transféré 222 parts sociales à Stéphane Wulwik, 64 rue Ampère, F-75017 Paris.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009045011/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Henneaux Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 50.446.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 janvier 2009 à Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en remplacement de la société Mazars, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, la société Compagnie Européenne de Révision ayant son siège social au 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel. Son mandat s'achèvera lors de la tenue de l'Assemblée Générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009044819/5332/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

metallic design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 59D, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 101.916.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den einunddreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Hans HERZNACH, Diplom-Handelslehrer, wohnhaft in D-54296 Trier, Januarius Zickstrasse 88.

2.- Herr Thomas RESCH, Metallbaumeister, wohnhaft in D-54426 Berglicht, Hauptstrasse 1.

Welche Komparenten erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung metallic design S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-Rue, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 101.916 (NIN2004 2413 853).

Besagte Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitze in Grevenmacher, am 22. Juli 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 974 vom 30. September 2004, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph GLODEN am 3. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1749 vom 19. September 2006.

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzig tausend Euro (€ 25.000.-) und ist eingeteilt in ein tausend (1.000) Anteile mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Hans HERZNACH, vorgeannt, acht hundert Anteile	800
2.- Herr Thomas RESCH, vorgeannt, zwei hundert Anteile	200
Total: ein tausend Anteile	1.000

Alsdann ersuchten die Komparenten den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Anteilübertragungen

1) Herr Hans HERZNACH überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, ein hundert fünfzig (150) der ihm gehörenden Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Helmut MICHELS, Metallbauer, wohnhaft in D-54317 Osburg, Unterstrasse 18, für den Betrag von drei tausend sieben hundert fünfzig Euro (€ 3.750.-).

2) Er überträgt desweiteren ein hundert (100) der ihm gehörenden Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Alexander HERZNACH, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-54294 Trier, Lindscheidstrasse 5, für den Betrag von ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Sind der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Herr Helmut MICHELS und Herr Alexander HERZNACH, beide vorgeannt, welche erklären die vorhergehenden Anteilübertragungen anzunehmen.

Herr Helmut MICHELS und Herr Alexander HERZNACH sind Eigentümer der ihnen übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklären eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben, die Parteien entbinden den unterzeichneten Notar diesbezüglich von jeder Haftung.

Herr Hans HERZNACH erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Helmut MICHELS und Herrn Alexander HERZNACH den Gesamtbetrag von vier tausend sieben hundert fünfzig Euro (€ 4.750.-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Hans HERZNACH und Herr Thomas RESCH, handelnd in ihrer Eigenschaft als administrativer beziehungsweise technischer Geschäftsführer der Gesellschaft metallic design S.à r.l., erklären im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustimmung.

Die Gesellschafter ihrerseits erklären diese Abtretungen ebenfalls gutzuheissen.

Alsdann ersuchten der jetzigen Gesellschafter, die Herren Hans HERZNACH, Thomas RESCH, Alexander HERZNACH und Helmut MICHELS den unterzeichneten Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Auf Grund der vorhergehenden Anteilübertragung wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 6. Gesellschaftskapital: Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 25.000.-) und ist eingeteilt in ein tausend (1.000) Anteile mit einem Nominalwert von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-).

Die Anteile sind wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Hans HERZNACH, Diplom-Handelslehrer, wohnhaft in D-54296 Trier, Januarius Zickstrasse 88, fünf hundert fünfzig Anteile	550
2.- Herr Thomas RESCH, Metallbaumeister, wohnhaft in D-54426 Berglicht, Hauptstrasse 1, zwei hundert Anteile	200
3.- Herr Alexander HERZNACH, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-54294 Trier, Lindscheidstrasse 5, ein hundert Anteile	100
4.- Herr Helmut MICHELS, Metallbauer, wohnhaft in D-54317 Osburg, Unterstrasse 18, ein hundert fünfzig Anteile	150
Total: ein tausend Anteile	1.000

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach Mertert zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 5. Sitz (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6686 Mertert, 59 d, route de Wasserbillig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. HERZNACH, T. RESCH, A. HERZNACH, H. MICHELS, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 1^{er} avril 2009. Relation: ECH/2009/398. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 03. April 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009045175/201/81.

(090052383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Petrotrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 99.871.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 20 février 2009

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Les mandats d'administrateur de Monsieur Marian MURZYNSKI demeurant professionnellement à 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, de Monsieur Philippe JANSSENS demeurant professionnellement à 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg et de Madame Solange DE MEYER, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont renouvelés pour une période de deux ans;

2. Le mandat du commissaire-aux-comptes, à savoir la société Comlux Sprl, sise à B-9160 Lokeren, Koning Boude-wijnlaan, est renouvelé pour une période de deux ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PETROTRANS S.A.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009044771/1066/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Micheline Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 53.372.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 27 mars 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 27 mars 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour MICHELINE INVEST
Société anonyme holding
Signature

Référence de publication: 2009043988/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Associés du Progrès S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.300.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2009 que M. Benoît Chapellier a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 mars 2009 que:

- M. Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société en remplacement du gérant démissionnaire et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour la Société
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009045047/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Decoplus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 34.282.

—
L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DECOPLUS S.A.", ayant son siège social au 50 rue des Prés, Zone Industrielle, L-7333 Steinsel, R.C.S. Luxembourg section B numéro 34.282, constituée

suivant acte reçu le 29 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1 du 2 février 1991

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.100 (deux mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société du 50, rue des Prés, Zone Industrielle, L-7333 Steinsel au 38, rue Belle-Vie, L-7350 Lorentzweiler;

2. Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, rue des Prés, Zone Industrielle, L-7333 Steinsel au 38, rue Belle-Vie, L-7350 Lorentzweiler et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Al. 1^{er}** . Le siège social de la société est établi à Lorentzweiler."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10360. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009045167/211/44.

(090052493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Aberdeen Global V, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.492.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date 3 février 2009

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver la cooptation de Monsieur Nigel Storer (résidant professionnellement à 1735, Market Street, Philadelphia, PA 19103) avec effet au 3 février 2009. M. Storer remplace Monsieur Gary Bartlett, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 March 2009.

Pour la Société
Victoria Brown
Director

Référence de publication: 2009045013/9626/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01834. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.878.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 24 mars 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 24 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009044720/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00974. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Brederode International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.271.

Il résulte d'une convention du 30 mars 2009 entre

La société anonyme Brederode S.A. dont le siège social est établi à B-1410 Waterloo, drève Richelle, 161 Bte 1, ci-après dénommée " le Vendeur" d'une part

et

La société anonyme Geysler S.A. dont le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, inscrite sous le numéro RC B 16041 ci-après dénommée "l'Acquéreur" d'autre part,

que

Le vendeur cède à l'acquéreur, qui accepte, 754 parts sociales de Brederode International Sàrl.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Brederode International Sàrl
Axel van der Mersch
Gérant

Référence de publication: 2009043829/10106/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00926. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Grosvenor French Retail Feeder Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.008.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044778/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06938. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

miraworks, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4046 Esch-sur-Alzette, 21, Cité Joseph Brebsom.

R.C.S. Luxembourg B 127.752.

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Paul MIRA, gérant de société, né à Esch/Alzette, le 16 août 1972, demeurant à L-5421 Erpeldange (Bous), 2, rue de Rolling,

Lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée "miraworks" a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1329 du 2 juillet 2007,

- qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.752,

- qu'elle a un capital de 12.500,- euros divisé en 100 parts sociales de 125,- euros chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "miraworks" avec siège social à L-5421 Erpeldange (Bous), 2, rue de Rolling.

Ensuite le comparant Monsieur Paul MIRA, seul et unique associé de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter sa décision prise suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Erpeldange (Bous), à L-4046 Esch-sur-Alzette, 21, Cité Joseph Brebsom, et de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} afférent des statuts, comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 855.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mira, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2009. Relation: LAC/2009/10645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 6 avril 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009045158/206/39.

(090052507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Azzurra Nettoyage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes.
R.C.S. Luxembourg B 143.109.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 31 mars 2009

Première et unique résolution:

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Alexander Meyer, né le 2 décembre 1965 à Landau (D) comme gérant technique et

l'assemblée décide de nommer Monsieur Xavier Bariviera, né le 26 avril 1960 à Luxembourg, comme nouveau gérant technique, demeurant 92 rue Emmanuel Servais L-4989 Sanem.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009045035/1029/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Go-Soft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 98.794.

—
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043504/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Data Stream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 64, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 82.877.

—
Par lettre remise en mains propres, datée du 9 mars 2009, le soussigné, Luca PICCO, a donné sa démission en tant qu'Administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Luca PICCO.

Référence de publication: 2009043361/3459/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Fininfra, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 137.745.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009043088/239/12.

(090049274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.
